

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 OCTOBRE 2012.

Présents : MM. BENOIT BERNARD LOPEZ LORET SALA

Mmes BORNAND DUPRE GIVERNET JACQUEMAIN

Excusés : Mr BERMOND (procuration à Mr BENOIT)

Mr COLARD (procuration à Mme JACQUEMAIN)

Mr PERROT (procuration à Mr SALA)

Mr SANSEIGNE (procuration à Mr BERNARD)

Absente : Mme PONS

Secrétaire : Mme DUPRE

Convocations : 20/10/2012

### **1. MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de modifier l'ordre du jour comme suit :

- Demande de subvention DETR pour travaux de voirie
- Mise à disposition de la salle de convivialité
- Encaissement chèque Groupama

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la modification de l'ordre du jour.

### **2. MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT – E.U et E.P – DES PEPINIERES**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Montferrand le Château a confié l'étude pour la mise en séparatif du réseau d'assainissement des Pépinières à BEJ Ingénierie Comtoise.

Ce cabinet a réalisé une inspection vidéo le 23 Octobre 2012 et a chiffré le coût des travaux à réaliser :

▪ Réseau E.U :	249.435 € H.T	298.324,26 € T.T.C
▪ Réseau E.P :	235.955 € H.T	282.202,18 € T.T.C
Total	485.390 € H.T	580.526,44 € T.T.C

Mr le Maire propose au Conseil Municipal d'établir la participation financière de la Commune de Grandfontaine au prorata des habitations desservies, à savoir :

- 22 habitations pour la Commune de Grandfontaine
- 48 habitations pour la Commune de Montferrand le Château

La Commune de Montferrand le Château percevra les subventions et le FCTVA inhérents à ce projet.

La contribution nette des communes, après déduction des subventions et du FCTVA ou autres aides au projet est fixée comme suit, tous les ouvrages et les charges confondus :

- 32,5 % pour la Commune de Grandfontaine
- 67,5 % pour la Commune de Montferrand le Château

L'entretien des réseaux est à la charge de la Commune de Montferrand le Château.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la participation financière de la Commune de Grandfontaine telle que définie ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

### **3. MISE A DISPOSITION DES LOCAUX**

A/ Mr le Maire propose au Conseil Municipal de fixer à 680 € le montant de la mise à disposition des locaux pour l'accueil loisirs été 2012 et de facturer cette mise à disposition à Familles Rurales. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de fixer le montant de la mise à disposition à 680 €.

B/ Pendant les travaux de rénovation du salon de coiffure installé à Grandfontaine, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de mettre à disposition de Mme Christelle DEMEY la salle de convivialité afin de lui permettre de poursuivre son activité. Cette location aura lieu du 27 Octobre au 10 Novembre 2012 inclus.

Mr le Maire propose de fixer le montant de la mise à disposition des locaux à 200 €. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, le montant de la mise à disposition à Mme Christelle DEMEY.

### **4. VENTE D'UN REFRIGERATEUR**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de vendre l'ancien réfrigérateur de la halte-garderie pour un montant de 100 €.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de vendre ce matériel pour un montant de 100 € et accepte d'encaisser la somme correspondante.

### **5. ENCAISSEMENT CHEQUES**

#### **A/ CHEQUE GROUPAMA**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que GROUPAMA ASSURANCE a fait parvenir un chèque d'un montant de 1.794 € en remboursement des frais d'avocat dans l'affaire DUBOIS/COMMUNE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de GROUPAMA ASSURANCE.

#### **B/ CHEQUE BNP PARIBAS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que BNP PARIBAS a fait parvenir un chèque d'un montant de 548,96 € en remboursement d'un trop perçu pour la location du photocopieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, l'encaissement du chèque de BNP PARIBAS.

### **6. DEMANDE SUBVENTION DETR**

Mr le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès de l'Etat pour des travaux de voirie sur divers sites : Chemin du Founelot – Impasse Dessous chez Bathier.

Le montant des travaux s'élève à 155.476 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- s'engage à réaliser et à financer des travaux de voirie sur divers sites
- se prononce sur le plan de financement suivant :

* Emprunt	101.059,40 €
* Fonds libres	15.547,60 €
* Subvention DETR	38.869,00 €

- sollicite l'aide financière de l'Etat
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

### **7. DEMANDE SUBVENTION SYDED**

La Commune de Grandfontaine

- s'engage à réaliser et à financer des travaux d'extension du réseau d'éclairage public Impasse Dessous chez Bathier dont le montant s'élève à 6.630,90 € HT
- se prononce sur le plan de financement suivant :

- Emprunt 4.107,18 €
- Fonds libres 229.43 €
- Subvention 2.294,29 €

- sollicite l'aide financière du SYDED
- demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention de la décision attributive de subvention
- s'engage à réaliser les travaux dans un délai d'un an à compter de la date de notification de la décision attributive de subvention

## **8. CONTRIBUTION FINANCIERE POUR UNE EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la construction d'une maison d'habitation 4 Ter Route de la Belle Etoile, lieudit « Dessous chez Bathier », il y a lieu de procéder à l'extension du réseau électrique afin de satisfaire l'alimentation en énergie électrique de cette installation.

Le montant de la contribution financière à la charge de la commune s'élève à 6.706,74 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de verser à ERDF la contribution financière à l'extension du réseau public de distribution d'électricité d'un montant de 6.706,74 € HT.

## **9. MODIFICATIONS BUDGETAIRES**

### **A/ Budget communal 2012 – Salaires**

Afin d'anticiper le mandatement des salaires jusqu'à la fin de l'année 2012, il convient de modifier les crédits budgétaires suivants :

6331	Versement de transport	+	30 €
6336	Cotisations CNG,CG, de la FPT	+	5 €
6411	Personnel titulaire	+	1.500 €
6413	Personnel non titulaire	+	35 €
6417	Rémunération des apprentis	+	10 €
6451	Cotisations URSSAF	+	9.800 €
6454	Cotisations ASSEDIC	+	350 €
6455	Cotisations assurances personnel	+	2.250 €
6456	Cotisations FNC suppl. fam.	+	1.100 €
657348	Subventions aux autres communes	-	480 €
657351	Subventions au GFP de rattachement	-	500 €
657358	Subventions aux autres groupements	-	7.100 €
66111	Intérêts réglés à l'échéance	-	7.000 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier les crédits budgétaires.

### **B/ Budget communal 2012 – Travaux en régie**

Afin d'intégrer les travaux en régie des WC républicains dans les immobilisations de la commune, il convient de modifier les crédits budgétaires suivants :

722	Ch. 042	Immobilisations corporelles	+	13.600 €
6218		Autre personnel extérieur	+	4.100 €
6411		Personnel titulaire	+	3.000 €
023		Virement à la section invest.	+	6.500 €
21318	Ch. 040	Autres bâtiments publics	+	13.600 €
1324		Subventions communes	+	7.100 €
021		Virement à la section fonct.	+	6.500 €

Après délibération, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de modifier les crédits budgétaires.

## **10. TRANSFERT CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE**

Mr le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'opération désignée ci-après, potentiellement génératrice de Certificats d'Economies d'Energie (CEE) au fait de l'installation de luminaires d'éclairage public performants, la valorisation économique de ces certificats soit transférée au SYDED et assurée par ses soins.

L'opération est située Route de l'Orée du Bois, Rue du Soureillot, Rue de l'Eglise, Rue du Lavoir et Chemin du Founelot.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- accepte de transférer au SYDED l'intégralité des Certificats d'Economies d'Energie générés par l'opération susvisée
- autorise le Maire à signer la convention correspondante de transfert des Certificats d'Economies d'Energie concernés

Par ailleurs, Mr le Maire informe le Conseil Municipal qu'une pétition a été signée dans le cadre de la taxe finale de consommation d'électricité portée à 8,28 % par le Syded.

## **11. MODALITES DU TRANSFERT D'UNE PARCELLE DANS LA CADRE DE L'OPERATION D'AMENAGEMENT DE LA ZONE D'ACTIVITES DES MARNIERES ENTRE LA CAGB ET LA COMMUNE DE CHALEZEULE**

Vu les dispositions de l'article L 5211-17 du CGCT,

Vu la délibération du Conseil de Communauté de la CAGB du 27 Septembre 2012 définissant les modalités de transfert de la zone d'activités des Marnières entre la CAGB et la Commune de Chalezeule,

La CAGB a déclaré d'intérêt communautaire la zone d'activités des Marnières par délibération en date du 26 Avril 2002.

Pour réaliser l'aménagement de cette zone, la CAGB et la Commune de Chalezeule ont convenu le transfert d'une parcelle de la Commune à la CAGB. L'acquisition de cette parcelle par la CAGB serait réalisée pour un montant de 55.000 €. Les frais de notaire sont estimés à 2.000 €.

Le Conseil Municipal se prononce favorablement, à l'unanimité, sur les modalités financières et patrimoniales du transfert de la zone d'activités des Marnières entre la CAGB et la Commune de Chalezeule telles que définies par le Conseil de Communauté du Grand Besançon par une délibération en date du 27 Septembre 2012.

## **12. PERSONNEL COMMUNAL**

Compte tenu de l'arrêt de maladie d'un agent à la cantine scolaire et d'un surcroît de travail, Mr le Maire propose au Conseil Municipal de conclure les contrats à durée déterminée suivants :

- Mme CHATELAIN Anaïs : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 32.50/35<sup>ème</sup> du 12/11/2012 au 21/12/2012 inclus
- Mme MARTIN Florence : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 24.20/35<sup>ème</sup> du 12/11/2012 au 21/12/2012 inclus
- Mme BERSIER Catherine : Adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe à raison de 10/35<sup>ème</sup> du 19/11/2012 au 21/12/2012 inclus

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de conclure ces contrats et autorise Mr le Maire à signer les documents correspondants.

## **13. PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE A LA PROTECTION SOCIALE DE SES AGENTS**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité pour :

- \* le risque santé, c'est-à-dire les risques d'atteinte à l'intégrité physique de la personne et la maternité. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable dont la liste est publiée et mise à jour sur le site internet

qui auront été conclus par les agents. Pour ce risque, le niveau de participation sera fixé comme suit :

150 €/an/agent dans la limite de 50 % de la cotisation

\* le risque prévoyance, c'est-à-dire les risques liés à l'incapacité de travail, l'invalidité ou le décès. Pour ce risque, la participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux contrats labellisés au niveau national par les organismes compétents pour leur caractère solidaire et responsable dont la liste est publiée et mise à jour sur le site internet qui auront été conclus par les agents. Pour ce risque, le niveau de participation est fixé comme suit :

5 €/agent/mois

#### **14. VENTE DE BOIS**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que les lots de bois vente à Ornans le 10/9/2012 restent invendus.

Le Conseil Municipal décide de maintenir le prix de vente de ces lots.

#### **15. INFORMATION DANS LE CADRE DE LA DELEGATION**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que ROGER MARTIN a fait parvenir un devis concernant une dalle béton pour les poubelles dont le montant s'élève à 1.150 € HT. Ce devis a été signé le 18/10/2012.

#### **16. DEVIS FCE**

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'entreprise FCE a fait parvenir un devis concernant la modification de pavés Place de la Bascule pour un montant de 7.854 € HT.

Le Conseil Municipal souhaite revoir ces modifications et reporte sa décision.

Par ailleurs, les arbustes sont à planter prochainement et l'éclairage ne fonctionne toujours pas.

#### **17. CONSEIL D'ECOLE MATERNELLE**

Mme GIVERNET donne un compte rendu du Conseil d'Ecole qui a eu lieu le

Mme Céline CAMPONOVO a été nommée Professeur des Ecoles remplaçante. 77 enfants fréquentent l'école maternelle pour l'année 2012/2013. Une AVS travaille à l'école maternelle.

Les projets de classe ont été présentés. Les enseignants demandent les plans de l'école ainsi qu'un registre de sécurité.

#### **18. DENEIGEMENT**

Les employés communaux sont inscrits à un stage auprès du CNFPT pour obtenir une habilitation concernant la conduite du tracteur, en particulier pendant la période de déneigement.

Mr BERNARD informe le Conseil Municipal que le Centre de Gestion doit préciser s'il y a lieu de mener le tracteur auprès du Service des Mines.

Séance levée à 22 H 45.

La secrétaire,  
M. DUPRE

Le Maire,  
F. LOPEZ